

Rétablir la vérité !

A malgames, contre-vérités, caricatures : pour le lobby de l'élevage industriel tout est bon pour faire reculer la réglementation qui protège l'eau, la commodité du voisinage et la santé publique !

LES « CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES » NE CESSENT D'AUGMENTER

FAUX

Depuis 2010 la réglementation relative aux élevages industriels a été affaiblie : dérogations pour les restructurations et la "modernisation" des élevages, relèvement des plafonds d'épandage, réduction du délai de recours contre les extensions ramené de 4 à 1 an, mais aussi disparition des ZES ou zones d'excédents structurels depuis mars 2014 où était interdite depuis 1998 l'extension des plus gros élevages ! Sans compter la réforme des contrôles à venir, la suppression des quotas laitiers...

LA PRODUCTION DE VIANDE PORCINE CONTINUE DE PROGRESSER EN BRETAGNE

VRAI

Elle est passée de 1 221 890 tonnes en 2000 à 1 303 100 tonnes en 2010. La baisse du cheptel reproducteur a été compensée par les gains de prolificité et l'augmentation du poids moyen des porcs charcutiers. La surcapacité d'abattage qui a mis en péril l'avenir de certains abattoirs n'était donc pas liée à une prétendue réduction de la production bretonne, ceci d'autant que 10 % des porcs bretons ne sont pas abattus dans la région.

LE DEVELOPPEMENT DES ELEVAGES PORCINS EST ENTRAVÉ PAR DES DELAIS D'INSTRUCTION

FAUX

La Loi du 12 juillet 2010 fait déjà obligation aux préfets de délivrer l'autorisation d'exploiter les élevages dans un délai maximal de 12 mois ! Le plus souvent, c'est à cause de la mauvaise qualité des dossiers que les services de l'Etat doivent réclamer des informations complémentaires ce qui rallonge de fait la procédure !

LE RELEVEMENT DU SEUIL D'AUTORISATION DES ELEVAGES DE PORCS, de 450 à 2000 PLACES NE CHANGE RIEN AU PLAN ENVIRONNEMENTAL

FAUX

En deçà de 2000 places de porcs, soit une production annuelle de 5000 porcs, aucune étude d'impact du projet sur l'environnement et la commodité du voisinage n'est exigée ! Les déclarations d'intention des pétitionnaires à respecter des prescriptions générales nationales suffisent pour permettre la mise en exploitation ! Il n'y a plus d'enquête publique avec l'avis indépendant d'un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif et donc la possibilité pour la population de se mobiliser pour dire son désaccord. Le Préfet est seul maître à bord de la décision d'enregistrer les déclarations d'intention du porteur de projet ! Les prescriptions techniques sont moins contraignantes.

LA CONCENTRATION DES ELEVAGES PORCINS DETRUIT L'EMPLOI

VRAI

Entre 2000 et 2010, la Bretagne a perdu 23 % de ses élevages de porcs. En moyenne, il fallait 2 UTA (unités de travail annuel) pour 1000 porcs en 2000, et seulement 1,6 en 2010. Cette baisse régulière de l'emploi dans le secteur de la production n'est plus compensée par les emplois dans le secteur de la transformation qui a aussi perdu 4000 emplois de 2000 à 2010.

(source : services statistiques DRAAF Bretagne)

LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE FRANCAISE EST LA PLUS CONTRAIGNANTE D'EUROPE

FAUX

Trois exemples parmi d'autres montrent que cette affirmation est mensongère : au Danemark, la distance limite entre un élevage porcin et une maison d'habitation est de 400 mètres, de 850 mètres vis à vis d'un lotissement alors qu'elle n'est que de 100 mètres en France ! Au Pays Bas, depuis le milieu des années 80, le cheptel porcin est contingenté, la création voire l'extension de tout élevage est interdite sur une partie du territoire (zones mixtes et zones d'extensification), aucune interdiction de ce type en France. En Allemagne, le traitement des rejets dans l'air est obligatoire pour les élevages de plus de 2000 porcs, pas en France !

LA TRESORERIE DES ELEVEURS SOUFFRE PRINCIPALEMENT DE LA HAUSSE DU PRIX DES ALIMENTS ET NON DES MESURES ENVIRONNEMENTALES.

VRAI

L'alimentation représente plus de 60 % du coût de revient d'un porc. Le prix de revient de l'alimentation et la concurrence exacerbée entre les pays producteurs constituent les raisons principales de la crise que vivent des milliers d'éleveurs étranglés entre des coûts de production élevés et le faible prix de vente d'un produit standardisé. A cette situation s'ajoute l'inéquité des aides de la PAC : elles profitent massivement aux céréaliers défendus par la FNSEA et peu aux éleveurs...

L'ETAT NE FAIT TOUJOURS PAS CORRECTEMENT SON BOULOT POUR PROTEGER L'EAU

VRAI

Que ce soit au plan national ou régional, l'Etat n'assume toujours pas ses responsabilités : la Cour Européenne de Justice a pour la 3ème fois condamné la France le 4 sept 2014 l'insuffisance des programmes d'action de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Au plan régional, la cours administrative d'appel de Nantes, 29 décembre 2014, a confirmé l'insuffisance des arrêtés nitrates des quatre préfets bretons en déboutant le Ministre de l'environnement de sa demande.

LA BRETAGNE DEMEURE EN SITUATION D'EXCEDENT D'AZOTE ET DE PHOSPHORE

VRAI

En moyenne, chaque hectare de surface agricole reçoit encore, 35 kg d'azote et 12 kg de phosphore en trop ! Soit pour la région, un excédent de 57 338 tonnes d'azote à l'origine des marées vertes qui envahissent les plages, et de 19 658 tonnes de phosphore qui provoquent les proliférations d'algues bleues toxiques observées sur de nombreux plans d'eau intérieurs. (Chiffre DRAAF 2011)

Pour qu'Eau & Rivières poursuive son action...
J'agis ! ... J'adhère !

O 10€ Adhésion annuelle (offre spéciale 1ère adhésion)

O 25€ Adhésion/abonnement à la revue (offre spéciale)

Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :

Eau et Rivières de Bretagne, 7 Place Champ au roy 22200 Guingamp

erb@eau-et-rivieres.fr



POUR le développement d'élevages de porcs sur paille, sur un réseau d'exploitations familiales, liées au sol pour leur alimentation et le recyclage des effluents organiques.

POUR la mise en œuvre d'une filière de production de porcs bio, destinés notamment au marché local de la restauration collective et des particuliers.

POUR des politiques agricoles européennes, nationales et régionales qui soutiennent les systèmes de production durables.

POUR la cohérence des politiques publiques agricoles et environnementales qui évite le gaspillage honteux d'argent public dilapidé dans des programmes de reconquête de l'eau inefficaces.

POUR une politique des contrôles efficace et assumée par l'Etat, faisant l'objet de suites pénales et administratives